



JOURNEE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2008

**Intervention de Madame Michèle ALLIOT-MARIE,
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer
et des collectivités territoriales**

Merci d'abord, Monsieur le Président, cher Jacques, de votre accueil.

Mes premiers mots seront d'abord pour les maires nouvellement élus, même si cela fait maintenant cinq mois ; mais vous comprendrez, puisque c'est notre première rencontre, que je tiens à les féliciter.

A les féliciter et leur dire, en même temps qu'à ceux qui ont été réélus, qu'élus ou réélus, dans les 36 783 communes de France, en métropole comme en Outre-mer, vous êtes, vous, les maires, les premiers interlocuteurs de nos concitoyens.

Vous êtes souvent, et avec la charge que cela représente, le ciment de la vie sociale, du service public, de la solidarité. Vous incarnez la pérennité des valeurs de la République et, en même temps, la proximité de l'action publique.

L'Association des maires de France est le relais de chacune des communes et des intercommunalités. L'Association, et je veux en remercier notre président Pélissard qui, après ceux qui l'ont précédé, a toujours fait le choix du dialogue constructif au service des collectivités et dans le respect de l'intérêt général.

Et pour cela, je veux redire mes remerciements à la fois à Jacques Pélissard et à l'ensemble des membres de l'Association.

Parce qu'Etat et collectivités, nous partageons finalement la même ambition qui est celle de mieux servir nos concitoyens.

Nous partageons la même volonté qui est celle de travailler ensemble, celle de faire vivre ensemble un partenariat indispensable entre l'Etat et les élus.

Un partenariat vivant, cela ne se décrète pas. Cela se construit, et se construit au quotidien.

Un partenariat vivant, c'est d'abord un partenariat qui ne ferme pas les yeux sur la réalité de l'action des maires, sur les difficultés de l'action des maires.

Ministre de l'intérieur en charge des collectivités territoriales, je suis aussi une élue locale.

Ministre de l'intérieur, je comprends vos préoccupations parce qu'en tant qu'élue locale, je les connais aussi. Et je connais, bien sûr, la distance qu'il peut y avoir entre une décision prise à Paris et son application sur le terrain. Mais sachez que le ministre de l'intérieur ne prend jamais une décision sans s'interroger sur sa mise en œuvre par l'élue de Saint-Jean-de-Luz.

Un partenariat vivant, c'est aussi un partenariat entre les maires qui sont engagés sur le terrain, et l'Etat qui est prêt à les aider à exercer leur mission au service des Français.

Un Etat qui ne se borne pas à entendre les préoccupations des maires mais qui sache aussi les écouter vraiment.

Un Etat qui ne se borne pas à connaître les difficultés mais qui sache aussi les comprendre et les analyser. Un Etat qui ne se borne pas à lister les problèmes des maires mais qui s'efforce aussi de les résoudre.

Je ne veux pas, peut-être parce que j'ai aussi cette expérience d'élue locale, d'un Etat qui soit un monstre froid, perclus de routine administrative, indifférent aux élus comme aux citoyens. Et c'est pourquoi vos priorités que je connais, celles de ce contact vivant et quotidien, sont au cœur de mes priorités.

La question qui se pose, c'est de savoir comment on fait réellement vivre un partenariat. Pour moi, faire vivre le partenariat, c'est d'abord vous donner des moyens concrets d'assumer votre tâche sur le terrain, et Dieu sait que ce n'est pas facile. C'est nous donner aussi, en même temps, les moyens de construire ensemble l'avenir des territoires.

Oui, l'Etat doit être présent à vos côtés sur tous les territoires de la République d'abord pour répondre aux attentes quotidiennes de nos concitoyens. Et quelles sont leurs attentes ? Leurs attentes, c'est d'abord celle de plus de proximité, et c'est bien là, je le disais tout à l'heure, qu'est la spécificité, la force, la mission, la grandeur et, en même temps, la difficulté de l' élu local.

Pour vos administrés, vous êtes d'abord l'interlocuteur de proximité et vous avez, vous aussi, besoin d'interlocuteurs de proximité. Et c'est cela, le rôle des services de l'Etat sur le terrain. C'est vrai, bien entendu, des services de police et de gendarmerie. C'est vrai aussi du réseau des préfectures et des sous-préfectures. Et je sais que c'est une de vos préoccupations.

Alors, je le dis et je le redis : je ne fermerai pas de sous-préfecture là où les populations et les territoires sont les plus fragiles, parce que c'est là qu'on a le plus besoin d'un interlocuteur étatique qui donne des conseils, et notamment des conseils juridiques, face au fouillis d'un certain nombre de législations et notamment du code des marchés publics. Là où on a besoin, parce qu'on n'a pas les personnels suffisants

et compétents dans les mairies, de conseil sur le plan technique.

C'est là qu'on a besoin des sous-préfectures. C'est pour cela que j'ai fait le choix de ne pas fermer de petites sous-préfectures dans les territoires isolés, dans les territoires ruraux ou dans les territoires de montagne, dans les territoires fragiles d'une façon générale.

Mais la proximité, c'est aussi celles qu'attendent nos concitoyens dans leurs démarches. Il faut simplifier les démarches qui souvent sont longues, sont difficiles, sont à des moments où nos concitoyens qui travaillent ont des difficultés à se rendre à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Et j'ai souhaité que nous puissions utiliser au maximum toutes les nouvelles technologies pour faire en sorte de rapprocher le service public du citoyen. La nouvelle procédure de délivrance des cartes grises, par exemple, avec des grilles, des formalités qui peuvent se faire au plus près chez le concessionnaire. La création des pré-plaintes en ligne.

Les nouveaux titres d'identité s'inscrivent aussi dans cette perspective. Le nouveau passeport biométrique et la nouvelle carte d'identité vont offrir demain des garanties de sécurité bien supérieures et leur délivrance sera beaucoup plus rapide.

Des garanties de sécurité notamment, parce qu'aujourd'hui il y a des dizaines de milliers de faux papiers qui circulent chaque année et qui peuvent être à l'origine de conséquences dramatiques pour certains de nos concitoyens quand quelqu'un leur prend leur identité à partir de la carte d'identité. De l'escroquerie sur Internet aux difficultés administratives quand il s'agit de se marier ou dans une succession, ce sont des problèmes que nous connaissons. Et le nouveau système veut garantir une sécurité parfaite. Une délivrance plus rapide, nous le voyons notamment avec les passeports : la nouvelle formule permet de les obtenir en une semaine. Mais le rapprochement aussi, pour éviter l'obligation d'aller jusqu'à la préfecture.

Et c'est pourquoi les communes sont au cœur de cette réforme dont le but est de simplifier la vie de nos concitoyens.

Bien sûr, je sais aussi que cela représente un travail supplémentaire, notamment parce que les communes volontaires, comme Jacques Pélissard l'a rappelé tout à l'heure, vont être amenées, puisque l'on en a choisi seulement un certain nombre d'une taille suffisante, à faire aussi le travail pour les Français qui viendront des communes voisines.

Donc j'ai tenu à ce que les communes soient indemnisées.

Le problème commun, votre problème comme le mien, c'est ensuite d'apprécier le juste niveau de cette indemnisation puisque, jusqu'à présent, cela ne s'est jamais fait. Nous n'avons pas d'éléments de référence.

Alors, je vous l'ai dit et redit, Monsieur le Président, mon cher Jacques, un réexamen des conditions de la mise en œuvre, et des coûts induits par ce travail fait par les communes, sera effectivement effectué en concertation avec les élus, c'est un engagement. Autant que les choses soient claires entre nous, il n'y a aucune raison pour essayer de tricher.

Vous m'avez demandé un réexamen à partir de l'été 2010. Je vous ai donné mon accord sur ce point et je suis même prête à avancer ce réexamen à la fin 2009, puisque les premières activités vont se faire surtout à partir du 1er janvier.

Nous aurons ainsi un an de recul, ce qui, je pense, permettra très concrètement et objectivement de voir ce que cela représente et de l'indemniser.

Mais de toute façon, j'ai décidé sans attendre de réévaluer dès maintenant, dès la mise en œuvre du système, la base d'indemnisation aujourd'hui fixée à 3 200 euros.

Il y aura donc une réévaluation que je proposerai au Sénat dans le cadre de l'examen de la loi de finances initiale et donc cette indemnisation qui avait été prévue sera d'ores et déjà pour l'année 2009 sensiblement réévaluée.

Deuxième élément de l'attente des Français, nous le savons bien, même si, grâce aux efforts et aux résultats obtenus entre 2002 et 2008, il y a moins

d'urgence, moins de prégnance de cette préoccupation, c'est la sécurité.

Et là aussi, Mesdames et Messieurs les Maires, notre action commune est la condition de l'efficacité.

Vous savez, je le dis depuis maintenant longtemps et avant même d'occuper ces fonctions : la sécurité, c'est une chaîne. Une chaîne qui inclut, bien entendu, la police et la gendarmerie mais aussi la police municipale, mais aussi la justice, mais aussi les associations, mais aussi les élus car c'est vous qui êtes confrontés aux problèmes de l'insécurité. Et c'est vous qui pouvez, à travers votre action et à travers les associations, faire disparaître certains éléments de l'insécurité.

Mais bien entendu, il faut aussi vous aider et il faut aussi, dans ce domaine, savoir utiliser tous les moyens les plus modernes qui nous permettent d'améliorer la situation.

Et de ce point de vue, j'attache une importance particulière à la vidéoprotection.

Et si je dis que la vidéoprotection, c'est effectivement une voie d'avenir, c'est parce qu'elle se révèle d'ores et déjà un outil de prévention et d'élucidation particulièrement efficace.

Je vais prendre juste deux exemples concrets, parce qu'il faut aussi qu'on parle de choses concrètes.

- A Strasbourg, la délinquance a diminué sur l'ensemble de la ville de 13 %, mais le recul dans les quartiers qui ont été équipés de vidéo est en moyenne de 50 %.

13 % sur la ville, 50 % dans les des quartiers équipés de vidéoprotection.

- A Orléans, où les installations sont très développées, la délinquance a baissé de 60 %, et encore de 10 % sur les 10 premiers mois de cette année.

Je sais qu'en contrepartie, c'est vrai, la mise en place de la vidéoprotection est une charge pour les communes et que c'est parfois difficile à intégrer dans un budget.

C'est la raison pour laquelle j'ai ajouté au fonds interministériel de prévention de la délinquance une enveloppe particulière, spécifique, de 30 millions d'euros pour 2009 ; 30 millions d'euros destinés à

aider ceux qui s'équipent de vidéoprotection et à prendre en charge la liaison directe entre le centre municipal et le commissariat ou la gendarmerie.

Je pense que c'est là un soutien à l'effort que vous faites pour la protection de nos concitoyens.

L'attente des Français, c'est aussi la réactivité et la qualité du secours en toutes circonstances, et notamment quand ils sont le plus fragilisés.

Et je sais d'expérience que les élus locaux sont en première ligne dans la mise en œuvre des premiers secours.

C'est vous que l'on appelle, y compris au milieu de la nuit lorsqu'un incendie se déclare ou quand un accident touche un habitant de votre commune. Et c'est souvent à vous que l'on demande d'annoncer aux parents qu'un de leurs enfants a trouvé la mort dans un accident.

Je connais cet engagement physique et personnel.

Je connais aussi, Monsieur le Président, votre engagement financier au travers des SDIS et je connais également votre soutien au volontariat indispensable pour faire fonctionner nos services de secours.

Le lien entre les communes et les sapeurs-pompiers est une réalité ressentie de part et d'autre parce que je vois souvent les sapeurs-pompiers et leurs organisations, et je sais que c'est un élément fort. Maintenir ce lien est plus que jamais une nécessité.

C'est pourquoi nous avons décidé de maintenir tels quels les contingents communaux et intercommunaux d'incendie et de secours.

Mais vous l'avez précisé, il y a effectivement des préoccupations en la matière.

Alors, je peux vous répondre que les participations communales seront maintenues sans déstabiliser les budgets communaux et que, pour ce faire, l'évolution du financement des SDIS dans chaque département ne sera donc pas supérieure à l'inflation.

C'était l'une de vos demandes, c'est aujourd'hui un engagement de l'Etat.

Au-delà du quotidien et des difficultés au quotidien, dans les circonstances exceptionnelles l'Etat doit être encore plus présent aux côtés des maires.

Lors des catastrophes naturelles, l'Etat assume, bien entendu, toutes ses responsabilités au titre de la solidarité nationale.

Et c'est le cas, nous l'avons vu, aussi bien pour les incendies dans le Sud de la France, pour la tornade de cet été dans le Nord ou ces derniers mois pour les inondations de grande ampleur telles que nous les avons connues dans la Drôme, en Ardèche, en Lozère ou en Haute-Loire.

Dans tous les cas, je veille à accélérer les procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Et en ce qui concerne les dernières inondations, j'ai même proposé qu'entre les deux réunions de la Commission de déclaration des catastrophes naturelles, il y ait une séance supplémentaire si les dossiers nous arrivaient à temps de façon à encore accélérer ces procédures.

De même, lorsque c'est possible et cela a été le cas en particulier pour les dernières inondations, j'essaie d'anticiper en pré-positionnant des moyens nationaux de secours, ce qui nous permet d'intervenir tout de suite en soutien, à la fois des pompiers locaux et de l'ensemble des services communaux.

Et puis je sais qu'il y a pour les communes en particulier, au-delà des déclarations de catastrophes naturelles, un problème pour un certain nombre de dégâts qui ne sont pas assurés. Et cela, je le vois et en particulier pour les maires des petites communes rurales qui se trouvent finalement sans rien.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé l'an dernier de créer un fonds pour les collectivités victimes de telles catastrophes naturelles.

Ce fonds a été doté de 20 millions d'euros dès 2008 et il continue, bien entendu, de façon à permettre, et notamment aux communes les plus fragiles et les plus rurales, la réparation des dégâts causés sur les biens non assurables.

Je crois que c'était une de vos demandes. Et bien, je crois qu'il y a, là, une réponse.

Quand on parle de situation exceptionnelle, on ne saurait, par les temps qui courent, ignorer la crise financière.

Le Premier ministre vous a exposé les enjeux hier, je n'y reviendrai pas.

Je veux simplement redire une chose dont en tant que ministre en charge des collectivités territoriales, je suis

persuadée, c'est qu'il n'est pas acceptable que le développement des territoires soit freiné parce que des banques refuseraient de prêter aux collectivités. Cinq milliards d'euros ont été mobilisés et ciblés pour que les collectivités territoriales puissent à nouveau bénéficier de crédits bancaires et que les banques ne puissent leur opposer les difficultés de liquidités. Bien entendu, au-delà de cela, le plan de soutien à l'économie est actuellement mis en œuvre et j'ai donné instruction aux préfets d'en assurer le suivi sur le terrain en réunissant tous les acteurs concernés.

Mesdames et Messieurs les Elus,
Sur le terrain, face aux défis quotidiens comme aux situations exceptionnelles, l'Etat et les communes savent travailler ensemble, en partenariat, sans difficulté, et je l'ai constaté à chaque fois en me rendant sur place lorsqu'il y a un certain nombre de ces difficultés majeures.
C'est cela, le sens de notre partenariat.

Ce n'est pour chacun d'entre nous pas une chose personnelle, c'est une façon d'ajouter nos forces pour mieux remplir notre mission à l'égard de nos concitoyens.
C'est ainsi que nous ferons un partenariat vivant, parce qu'un partenariat vivant, c'est un partenariat qui est d'abord ancré dans la réalité quotidienne.

Mais un partenariat vivant, c'est aussi un partenariat qui sait à l'heure d'aujourd'hui anticiper les problèmes de demain pour mieux trouver les solutions qui permettront de répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.
Faire vivre notre partenariat, c'est donc envisager aussi ensemble le long terme.

Alors, je le dis tout de suite, et je le dis d'autant plus à cette tribune : il est évident que nous pouvons avoir des divergences d'appréciation sur les solutions à trouver.
C'est cela, la démocratie, et elle existe pour l'ensemble des élus.

Mais surtout ce qui me paraît important, si nous voulons avoir un partenariat responsable, et c'est cela notre devoir et ce qui nous unit, c'est de travailler sur la base de la clarté et de la confiance.

Et la confiance exige d'abord un langage de vérité.

Je vous l'ai toujours dit et je vous le dirai toujours : certes, on me trouve dans un certain nombre de cas peu diplomate. Parfois, certains me trouvent dure, mais peu importe. Vous savez au moins que je vous dis ce que je pense.
Et je pense que c'est comme cela aussi que l'on peut réellement travailler ensemble.

En ce qui concerne les problèmes financiers, la vérité, c'est d'abord que le gouvernement s'est fixé comme objectif de maîtriser nos finances publiques.
Il le fait pourquoi ? D'abord parce que c'est la condition de notre crédibilité en Europe. On ne peut pas présider l'Europe et ne pas tenir ses engagements.

Mais c'est aussi, et je dirai même surtout, parce que si nous voulons préparer l'avenir, pas seulement le nôtre mais également celui de nos successeurs et de nos enfants nous devons faire ensemble que cet avenir ne soit pas obéré par les intérêts des emprunts que nous auront constatés. Et il est bien évident que les déficits publics, et bien, de toute façon, cela se traduit par des emprunts et donc par l'obligation de payer des intérêts.
Alors, si nous voulons mieux assurer l'avenir, nous devons agir.
Cela, c'est l'engagement de l'Etat.

Mais il est évident qu'avec un engagement financier de 73 milliards d'euros, les collectivités sont le premier poste du budget de l'Etat.
Les collectivités ne peuvent donc être dissociées de la maîtrise des finances publiques. Cela représente, si j'ai bonne mémoire, à peu près 21 % du budget de l'Etat.
Comment voulez-vous faire en sorte de rétablir les finances publiques si vous ignorez 21 % de la masse sur laquelle vous devez travailler ?

Et néanmoins, compte tenu aussi du rôle des collectivités dans l'économie, qu'il n'est pas question de nier, dans ce contexte budgétaire contraint, parce que nous voulons arriver au rétablissement de l'équilibre budgétaire, j'ai fait le choix de soutenir les collectivités même au-delà des engagements qui avaient été pris vis-à-vis de vous.

Je vous le rappelle : le président de la République a indiqué en avril dernier que l'Etat appliquerait aux

dotations aux collectivités ce qu'il applique à ses propres dépenses, c'est-à-dire une progression égale à l'inflation.

L'inflation prévisionnelle est aujourd'hui fixée à 1,5 %. Néanmoins, le gouvernement a décidé d'aller au-delà pour les collectivités et d'augmenter son effort financier à leur égard au-delà de l'inflation.

J'ai donc fait inscrire dans la loi de finances une augmentation des dotations aux collectivités locales de 2 %, donc supérieure à l'inflation prévisionnelle.

L'enveloppe consacrée aux collectivités locales augmentera donc de 1,1 milliard d'euros soit 276 millions d'euros de plus que si nous étions restés fixés à 1,5 %.

Tout cela parce que je sais bien que la réalité de l'économie dépend largement de vous, de ce qui se passe sur vos territoires, de votre investissement et de votre soutien au développement des territoires.

Et c'est bien la raison pour laquelle j'ai décidé d'en tirer toutes les conséquences. Je vous disais qu'on parlerait un langage de vérité.

Eh bien, le langage de vérité, c'est aussi qu'on ne peut donner d'une main et retirer de l'autre.

C'est aussi que je sais parfaitement que par le jeu des normes nouvelles qui vous sont imposées, il y a certaines augmentations de dépenses qui vous sont imposées aussi.

Si je tiens à garantir vos recettes, ce n'est pas pour augmenter les dépenses par le jeu des normes.

Membre du gouvernement, je participe chaque jour à l'élaboration des normes de ce pays.

Mais élue locale, je sais aussi que les décisions prises à Paris ou à Bruxelles ont parfois des conséquences directes sur mon budget à Saint-Jean-de-Luz.

Ici même, l'an dernier, je vous avais donc annoncé, tirant les leçons de mon expérience personnelle, la création de la Commission consultative d'évaluation des normes dont le rôle est de mesurer l'impact financier des normes sur les collectivités locales avant que ne sortent les textes.

Cette Commission consultative n'était pas un effet d'annonce : elle existe. Je l'ai installée au début du mois d'octobre après que les instances municipales ont été renouvelées de façon, bien entendu, à prendre en compte les dernières élections.

Tous les textes réglementaires sont soumis à cette Commission d'évaluation des normes où vous êtes représentés, et qui est présidée par le sénateur Lambert.

Mais ce que je pense, c'est qu'on ne peut pas se contenter d'examiner les normes nationales ; parce que je sais qu'il y a les normes nationales, mais il y a aussi les normes européennes, et un des problèmes vient également de ces normes européennes – avec les meilleures intentions du monde : c'est toujours pour améliorer la sécurité, pour faciliter la concurrence, pour... etc.

Et donc je pense que l'Europe doit, elle aussi, se doter d'une telle commission pour l'évaluation des normes qu'elle émet.

J'ai donc proposé lors d'un récent séminaire, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, que l'on crée une commission européenne de l'évaluation des normes ayant des conséquences sur les collectivités territoriales.

Au titre des décisions prises sur le terrain, puisque nous sommes sur des choses très concrètes, Monsieur le Président, vous avez évoqué les conséquences de l'article 89 de la loi de 2004.

Il faut bien reconnaître (que l'imprécision des règles du financement de la scolarité des enfants inscrits dans des écoles privées dans une autre commune que la leur a conduit à des situations ubuesques.

Nous avons donc travaillé ensemble, et je veux en remercier très sincèrement Jacques Pélissard.

Un accord a été trouvé, et le gouvernement soutiendra donc la proposition de loi modifiant l'article 89 de la loi de 2004.

Ainsi, les conditions de financement de la scolarité seront les mêmes que pour les écoles publiques et nous aurons respecté la parité, je le crois, dans le consensus.

Mesdames et Messieurs les maires et les élus, je vous ai parlé de partenariat responsable.

Un partenariat responsable, la clarté des choses, la leçon de vérité, c'est aussi de mieux prendre en compte la réalité des situations, et c'est donc ce que j'essaie de faire au quotidien.

Je vous avais dit effectivement l'année dernière, concernant la DGF, que je gardais pour un an son système d'alignement sur l'inflation plus la moitié de la croissance, parce qu'il était trop tard pour que vous puissiez vous adapter.

Aujourd'hui nous allons l'appliquer, mais à 2 %, ce qui est donc supérieur à l'inflation. Mais surtout la DGF va prendre en compte les nouveaux chiffres de la population dès l'année 2009.

Nous avons enfin – ou nous aurons en fin d'année – les résultats des recensements. Les collectivités locales dont la population a augmenté verront donc leur DGF augmenter en conséquence.

La progression de la DGF de 800 millions d'euros permettra d'assurer cette augmentation.

Là encore, je n'y étais pas contrainte puisque nous n'aurons les résultats concrets que d'ici quelque temps ; j'ai fait ce choix pour soutenir les collectivités.

Prendre en compte la réalité, c'est aussi aider les communes qui en ont le plus besoin.

C'est le sens de la réforme de la dotation de solidarité urbaine voulue par le président de la République et que je mets en œuvre.

Dès 2009, les 150 villes les plus en difficultés bénéficieront de l'essentiel de la progression de la DSU que j'ai prévue, soit 70 millions d'euros c'est-à-dire 6 % de plus que l'ensemble de la DSU de l'année dernière, parce que dans les situations actuelles, il m'a semblé important que l'effort soit porté dans ce domaine

Mais j'ai aussi entendu les difficultés que pouvaient rencontrer certaines villes qui voyaient diminuer leur perspective de crédits dans les quelques mois qui suivaient.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé aussi qu'aucune ville qui touchait la DSU l'année dernière n'aura une dotation inférieure à ce qu'elle touchait l'année dernière. Les plus fragiles auront beaucoup plus, les 350 communes intermédiaires auront ce qu'elles avaient l'année dernière plus 2 %, et les autres, celles qui, peut-être, dans l'avenir et en fonction des critères que nous allons ensemble déterminer, sortiront du système, toucheront néanmoins sur 2009 l'équivalent de ce qu'elles avaient obtenu l'année dernière.

Je crois que c'est comme cela que nous montrons notre volonté de réforme et que, pour autant, nous tenons compte de la nécessité de préparer un budget.

La clarté, c'est aussi, j'allais dire enfin, la lisibilité.

La lisibilité des structures, des compétences, des responsabilités.

Honnêtement, lequel d'entre nous, quel qu'il soit, ne s'est jamais demandé, par exemple sur un projet de zone d'activités, s'il devait s'adresser au département ou à la région ? Si nous-mêmes, les élus, nous nous y perdons, pensez un peu, comment cela se passe pour nos concitoyens ?

Dans nos villes, chacun sait qui est le maire. Il n'y a pas de problème. C'est d'ailleurs toute la force du lien que vous avez avec les Français.

Qui peut dire qu'il en est de même pour les conseillers généraux, parfois, pour les conseillers régionaux, très souvent ?

Voilà pourquoi il est nécessaire de clarifier. Cela, au moins, c'est un point sur lequel tout le monde est d'accord. Je ne dis pas qu'ensuite on soit d'accord sur les solutions, c'est un autre problème.

C'est au Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Edouard Balladur, d'écouter et de proposer une architecture plus claire des collectivités. La composition de cette commission, d'ailleurs, est très large. Elle transcende les clivages politiques. Elle transcende également la stricte représentation de chacune des collectivités.

J'espère que nous arriverons à une solution qui permette une plus grande lisibilité, une plus grande responsabilité. En tous les cas, il me reviendra sur la base des conclusions de la commission d'élaborer des textes qui seront ensuite soumis au Parlement.

Mais il y a une chose qu'il faut bien voir, c'est que si on réforme les compétences, il va falloir enfin réformer la fiscalité locale. Cela ne fait jamais que 30 ans qu'on en parle.

Je dis parfois que c'est parce que les femmes savent peut-être mieux tenir les cordons de la bourse qu'on a attendu qu'il y ait une femme pour mettre en œuvre cette réforme.

En tous les cas, l'autonomie des collectivités en dépend.

Comment voulez-vous qu'il y ait autonomie quand on n'a pas la maîtrise de ses financements et de sa fiscalité ?

Aujourd'hui, du fait des compensations financières notamment, l'Etat est le premier contribuable. Le risque de dépendance est bien là.

Et c'est pourquoi il est indispensable qu'il y ait une clarification de la fiscalité, conjointement et dans la suite logique de ce que nous allons faire pour la clarification des compétences.

Il faut que nous ayons une fiscalité plus juste et plus efficace.

Et dans ce domaine, il faudra aussi que nous regardions non seulement les attributions de tel ou tel élément de la fiscalité, mais il faudra également qu'on regarde le fond et, par exemple, les valeurs locatives. Cela ne fait pas 30 ans qu'on en parle, mais 40 ans ! Du moins, c'est il y a 40 ans qu'elles ont été fixées.

Et aujourd'hui on le constate bien : notre système est archaïque et plus que complexe.

Nous avons donc à travailler ensemble à une redéfinition plus juste des valeurs locatives en tenant compte de l'évolution du niveau de vie dans tous les quartiers de nos villes et en essayant dans toute la mesure du possible que les choses soient claires et lisibles pour les contribuables, parce que c'est aussi un élément de notre crédibilité.

Une réforme de la fiscalité locale doit aussi s'envisager en fonction de sa finalité, et il est évident qu'elle doit répondre à nos besoins d'action mais elle doit aussi soutenir le dynamisme de nos territoires.

La réforme de la taxe professionnelle voulue par le président de la République devra permettre de soutenir le développement de vos territoires.

Cette réforme se fera avec vous, les élus locaux. Vos ressources seront garanties, c'est un engagement.

Enfin, l'intercommunalité.

L'intercommunalité doit être, je pense, plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, un appui pour les communes.

Parce que l'intercommunalité contribue à la solidarité entre les communes à travers un certain nombre de projets concrets : construire une piscine, assurer la gestion de l'eau ou des ordures ménagères, qui sont des problèmes de plus en plus importants pour chacune et chacun d'entre nous.

L'intercommunalité peut aider l'action des maires grâce à une meilleure répartition des coûts.

Pour autant, je vous le dis, je n'ignore pas ses limites.

Aujourd'hui l'intercommunalité est assez mal connue des Français. Elle est trop souvent compliquée à mettre en place. Elle est compliquée à réformer quand elle a été créée.

Ce que je souhaite, Monsieur le Président, c'est travailler avec vous pour améliorer l'intercommunalité et ceci dans un esprit d'efficacité et dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales.

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Vous exercez une véritable mission au sens le plus fort du terme, une mission au service des Français.

Cette mission, je le sais, est exigeante.

Elle est aussi passionnante. Sinon, vous ne seriez pas là.

Je veux vous le dire avec force : pour servir nos concitoyens, pour construire l'avenir de nos territoires, pour faire vivre notre pacte républicain, nous devons travailler ensemble, en partenariat, en confiance.

L'Etat est à vos côtés pour vous aider à participer à cette action et l'Etat restera à vos côtés dans cette perspective.

La France, je l'ai toujours dit, est riche de ses collectivités. Elle est forte de ses communes.

Ensemble, nous devons poursuivre les chantiers engagés parce que nous le faisons dans le respect de nos compétences pour l'avenir de nos villes qui est finalement l'avenir de la France.

Je vous remercie.